

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.09.18 -01

ACTE : 7.5.2.

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 18 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADOUC, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BAÏADA,

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/09/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

❖ OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir la liste des associations auxquelles seront attribuées des subventions communales de fonctionnement pour l'année 2020. La commission des associations s'est réunie le 04 septembre et propose la répartition suivante :

Associations	Montant
Football Club Lauzertin	1 500 €
Lauzerte Moto Loisirs	2 000 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	500 €
Ass. Piégeurs	24 €
Goujon Lauzertin - Société de pêche -	220 €
Rainettes des Prés	1 800 €
Ecole de musique - Rue Bourbon	1 000 €
Festival du Quercy Blanc	100 €
Atelier Musical Européen	800 €
Quercimages	800 €
Art Points de Vue	2 500 €
Chamotte et barbotine	900 €
A.I.D.E.R.	400 €
Amis de la Médiathèque Lauzerte	500 €
FNACA	100 €
Ass.sauvegarde & anim° patrimoine (ASAPPL)	1 200 €
Terres Neuves - Marché des Potiers	500 €
Amis des Chats	150 €
Don du Sang Montcuq	100 €
ADAPEI -ass Dép Amis-Parents Enf Inadaptés	100 €
ADIL - Ass Dép Inf° / logement T&Gne	100 €
Fonds Solidarité Logement / C. Général	400 €

Secours Populaire français Montauban	150 €
Fonds d'aide aux Jeunes	250 €
Total	16 094

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Hors la présence de : Isabelle LARONDE, Marie-Laure MAZILLE, Kévin BADOCC, Jean-Franck PIERASCO

- ETABLIT comme ci-dessus la liste des associations bénéficiaires
- AUTORISE : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
François LE MOING

